

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au sous-sol du Centre Culturel Georges Deschênes, 367, avenue Principale à Dégelis, le 28 août 2024 à 19 :30 heures.

PRÉSENCES M. Daniel Dumont (Biencourt), Mme Armelle Kermarrec (Lejeune), Mme Linda Lévesque (Packington), M. Stéphane Larochelle (Pohénégamook), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Alain Morin (St-Elzéar-de-Témiscouata), Mme Claudia Beaulieu (St-Honoré-de-Témiscouata), M. Claude Gallant (St-Jean-de-la-Lande), M. Normand Lizotte (St-Louis-du-Ha! Ha!), Mme Katie Bossé (St-Marc-du-Lac-Long), M. Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec) et Mme Ginette Bégin (Témiscouata-sur-le-Lac), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue).

Assistent également M. Maxime Groleau (RIDT).

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Claude H. Pelletier.

Le point « Pétition pour assurer la continuité des services de santé au Témiscouata » est ajouté au varia.

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par Mme Linda Lévesque, d'adopter l'ordre du jour avec le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-1774

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE

M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 15 mai 2024.

M. Claude H. Pelletier demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Normand Lizotte, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 15 mai 2024 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-1775

3) COMPTES PAYÉS ET À PAYER

M. Maxime Groleau effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Alain Morin, appuyé par M. Stéphane Larochelle, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 28 AOÛT 2024

| | |
|--|--------------|
| 9110-9991 Québec inc. (Gestion BCK) | 1 716.70 \$ |
| Banque Nationale du Canada | 866.96 \$ |
| Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata | 1 927.80 \$ |
| Caisse Pop. Desjardins du Trancontinental | 803.10 \$ |
| Financière Banque Nationale | 1 484.58 \$ |
| AG360 Arpenteurs-Géomètres Inc | 488.64 \$ |
| Arsenal Média Inc | 384.02 \$ |
| BENEVA | 2 950.24 \$ |
| Brandt Tractor | 228.68 \$ |
| Caron Gilles | 66.00 \$ |
| Chauffage Rivière-du-Loup | 385.90 \$ |
| Clément St-Pierre | 13.00 \$ |
| Durabac Inc | 18 154.72 \$ |
| Francotyp-Postalia Canada inc | 137.80 \$ |
| Garage André L'Italien | 2 911.37 \$ |
| Info-Dimanche | 310.44 \$ |
| Martin Jean-François | 45.50 \$ |
| Mécanique Francis Bouchard Inc | 171.08 \$ |
| Municipalité de Auclair | 666.86 \$ |
| Nordikeau | 561.54 \$ |
| RCARC-En fiducie | 550.02 \$ |
| SEAO | 21.01 \$ |
| Témis Électrique 2021 Inc | 517.96 \$ |
| Univesta | 1 340.00 \$ |
| Acklands Grainger Inc | 517.39 \$ |
| Avantis Coopérative | 1 174.98 \$ |
| Arsenal Média Inc | 528.89 \$ |
| Automation D'Amours Inc | 2 223.79 \$ |
| Avantis Coopérative | 235.93 \$ |
| BENEVA | 5 839.98 \$ |
| Garage André L'Italien | 517.14 \$ |
| Info-Dimanche | 310.44 \$ |
| Jean C. Dupont | 502.94 \$ |
| Les soudures Lebel | 736.24 \$ |
| Michel Larouche Consultants Inc | 1 661.39 \$ |
| Municipalité de Pohénégamook | 702.50 \$ |

| | |
|--|------------------------|
| Nordikeau | 510.49 \$ |
| Service Accès-emploi | 12 737.35 \$ |
| Véolia ES Canada | 6 406.10 \$ |
| Webetic | 164.22 \$ |
| Banque Nationale du Canada | 3 004.44 \$ |
| Financière Banque Nationale | 2 968.50 \$ |
| Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata | 3 522.12 \$ |
| Weight-Tronix Canada | 867.84 \$ |
| Clément St-Pierre | 19.50 \$ |
| Azimut | 1 603.90 \$ |
| AGAT Laboratoires LTD | 7 570.98 \$ |
| Bell Canada | 2 762.21 \$ |
| Brandt Tractor | 371 273.50 \$ |
| BUROPRO Citation | 283.13 \$ |
| DAS (Fédéral et Provincial) | 76 406.24 \$ |
| Excel Promo+Inc | 91.43 \$ |
| Francotyp-Postalia Canada Inc | 1 839.62 \$ |
| GFL Environnemental 2023 Inc | 163 728.47 \$ |
| GLS Logistics Canada LTD | 707.95 \$ |
| Gravier Bérubé & Fils Inc | 4 984.16 \$ |
| Groleau Maxime | 404.80 \$ |
| Harnois Énergies | 9 207.85 \$ |
| Hydro-Québec | 21 388.55 \$ |
| La Buanderie Rivière-du-Loup Ltée | 219.67 \$ |
| Laurentides Re/Sources Inc | 4 745.82 \$ |
| Les Industries Desjardins Ltée | 6 983.60 \$ |
| Maheu & Maheu | 128.77 \$ |
| Ministre des Finances | 80 182.20 \$ |
| Municipalité de Dégelis | 3 782.18 \$ |
| Pages Jaunes | 94.94 \$ |
| Pièces Témis Inc | 1 730.10 \$ |
| Place du Travailleur enr. | 1 102.49 \$ |
| Potvin Jacinthe | 77.35 \$ |
| RCGT | 10 577.70 \$ |
| SAAQ | 1 248.86 \$ |
| SÉMER Inc | 5 176.00 \$ |
| Services sanitaires A. Deschesnes Inc | 460 818.23 \$ |
| Simetech Environnement Inc | 236 914.36 \$ |
| Société Mutuelle de Prévention | 1 998.69 \$ |
| Société V.I.A. Inc | 48 466.11 \$ |
| Transport F. Leclerc | 13 627.79 \$ |
| Transport Forestier Hugo Beaulieu | 7 964.90 \$ |
| Tribu Communication Web | 1 641.00 \$ |
| Total payés | 1 631 589.64 \$ |

COMPTES À PAYER AU 28 AOÛT 2024

| | |
|--|--------------|
| AGAT Laboratoires | 864.61 \$ |
| Arsenal Media Inc | 238.00 \$ |
| Avantis Coopérative | 58.67 \$ |
| Banque Nationale du Canada | 992.52 \$ |
| BUROPRO Citation | 341.07 \$ |
| Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata | 1 588.36 \$ |
| Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental | 65.64 \$ |
| Chambre de Commerce du Témiscouata | 2 000.00 \$ |
| Clément St-Pierre | 39.00 \$ |
| Co-Éco | 2 149.46 \$ |
| Conception GB | 206.96 \$ |
| DAS (Fédéral & Provincial) | 17 180.22 \$ |
| Dumont Carole | 100.03 \$ |
| Francotyp-Postalia Canada | 574.88 \$ |
| Financière Banque Nationale | 1 121.68 \$ |
| Garage André L'Italien | 2 051.18 \$ |
| Gestion U.S.D. Inc | 70 707.91 \$ |
| GFL Environnement 2023 Inc | 65 837.87 \$ |
| GLS Logistics Canada LTD | 523.17 \$ |
| Gravier Bérubé & Fils Inc | 500.13 \$ |
| Groleau Maxime | 477.66 \$ |
| Groupe G & G (2021) Inc | 1 586.66 \$ |
| Groupement Forestier de Témiscouata Inc | 8 045.10 \$ |
| Harnois Énergies | 23.24 \$ |
| Info-Dimanche | 883.94 \$ |
| La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée | 88.08 \$ |
| Laurentide Re/Sources Inc | 3 050.24 \$ |
| Les Entreprises Jean-Marie Côté | 8 153.37 \$ |
| Maheu & Maheu | 177.64 \$ |
| Mastercard | 1 232.28 \$ |
| Municipalité de Dégelis | 1 891.09 \$ |

| | |
|-----------------------------------|----------------------|
| Nordikeau | 224.62 \$ |
| Pages Jaunes | 47.47 \$ |
| Pièces Témis Inc | 138.48 \$ |
| Potvin Jacinthe | 36.97 \$ |
| Raymond Chabot Grant Thornton | 2 822.65 \$ |
| Service Accès-emploi | 689.85 \$ |
| Simetech Environnement Inc | 69 851.08 \$ |
| Société V.I.A. Inc | 31 646.18 \$ |
| Témis Chevrolet Buick GMC Ltée | 180.44 \$ |
| Test Tech Inc | 3 046.84 \$ |
| Transport F. Leclerc | 2 953.84 \$ |
| Transport Forestier Hugo Beaulieu | 8 209.22 \$ |
| Véolia Es Canada | 1 615.09 \$ |
| WSP Canada Inc | 5 834.98 \$ |
| Total à payer | 320 048.37 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-1776

4) **ADMINISTRATION**

a) **Financement de l'emprunt R-014 et refinancement de l'emprunt R-006**

La RIDT a demandé au Ministère des Finances de procéder au financement d'un nouvel emprunt (R-014 pour 416 700 \$) et au refinancement d'un autre emprunt (R-006 pour 1 045 600 \$). Le règlement R-014 est lié à l'achat d'un chargeur sur roues et d'un fourgon en 2024 avec un montant initial prévu de 456 000 \$.

Adjudication - Résultats des soumissions pour l'émission de billets - Ministère des Finances

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|------------------|
| Date d'ouverture : | 28 août 2024 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 6 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 5 septembre 2024 |
| Montant : | 1 462 300 \$ | | |

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 septembre 2024, au montant de 1 462 300 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

| | | | |
|---|----------------------------------|-----------|-----------------------|
| 1 | CD LACS DU TEMISCOUATA | | |
| | 64 800 \$ | 4,00000 % | 2025 |
| | 68 100 \$ | 4,00000 % | 2026 |
| | 71 500 \$ | 4,00000 % | 2027 |
| | 74 900 \$ | 4,00000 % | 2028 |
| | 1 183 000 \$ | 4,00000 % | 2029 |
| | Prix : 100,00000 | | Coût réel : 4,00000 % |
| 2 | BANQUE ROYALE DU CANADA | | |
| | 64 800 \$ | 4,07000 % | 2025 |
| | 68 100 \$ | 4,07000 % | 2026 |
| | 71 500 \$ | 4,07000 % | 2027 |
| | 74 900 \$ | 4,07000 % | 2028 |
| | 1 183 000 \$ | 4,07000 % | 2029 |
| | Prix : 100,00000 | | Coût réel : 4,07000 % |
| 3 | FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | | |
| | 64 800 \$ | 3,95000 % | 2025 |
| | 68 100 \$ | 3,70000 % | 2026 |
| | 71 500 \$ | 3,75000 % | 2027 |
| | 74 900 \$ | 3,80000 % | 2028 |
| | 1 183 000 \$ | 3,85000 % | 2029 |
| | Prix : 98,74900 | | Coût réel : 4,14919 % |

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD LACS DU TEMISCOUATA est la plus avantageuse.

Il est proposé par M. Claude Gallant, appuyé par Mme Katie Bossé, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata accepte l'offre qui lui est faite de CD LACS DU TEMISCOUATA. pour son emprunt par billets en date du 5 septembre 2024 au montant de 1 462 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros R-006 et R-014. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-1777**

Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 462 300 \$ qui sera réalisé le 5 septembre 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 462 300 \$ qui sera réalisé le 5 septembre 2024, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts | Pour un montant de |
|-----------------------|--------------------|
| R 006 | 1 045 600 \$ |
| R-014 | 71 900 \$ |
| R 014 | 344 800 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunt numéros R-006 et R-014, la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. Bruno Malenfant, appuyé par M. Normand Lizotte, et résolu unanimement,

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 septembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 5 mars et le 5 septembre de chaque année
3. les billets seront signés par le président, Claude H. Pelletier et le secrétaire trésorier, Maxime Groleau
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|------|--------------|-------------------|
| 2025 | 64 800 \$ | |
| 2026 | 68 100 \$ | |
| 2027 | 71 500 \$ | |
| 2028 | 74 900 \$ | |
| 2029 | 78 700 \$ | (à payer en 2029) |
| 2029 | 1 104 300 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros R-006 et R-014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-1778**

b) Renouvellement licence ESRI

Il faut procéder au renouvellement des licences d'utilisation pour le logiciel ESRI Canada, logiciel qui donne accès aux différentes informations pour la géomatique (vidanges d'installations septiques et cartographies).

Il est proposé par M. Alain Morin, appuyé par M. Bruno Malenfant, que la RIDT renouvelle les licences d'utilisation pour ESRI Canada pour un montant de 1 660 \$ pour une année, à partir du 1^{er} novembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-1779**

c) Mandat Co-éco Carbone Scol'ÈRE 2024-2025

Durant l'année scolaire 2023-2024, la RIDT avait mandaté Co-Éco pour offrir le programme de sensibilisation Carbone Scol'ÈRE. Ce programme aborde différents thèmes en lien avec le

développement durable, dont les matières résiduelles. 5 classes ont participé dans le Témiscouata (Auclair, Dégelis, St-Louis-du-Ha! Ha! et Témiscouata-sur-le-Lac).

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Daniel Dumont, que la RIDT mandate Co-Éco pour offrir le programme Carbone Scol'ÈRE dans 4 classes dans divers secteurs du Témiscouata pour l'année scolaire 2024-2025. Le coût pour la RIDT est de 1 400 \$ par classe plus les surcoûts de déplacement éventuels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-1780

d) Suivi – Entente sur les services pour les matières recyclables avec Éco Entreprises Québec

M. Maxime Groleau fait le point avec les membres sur l'avancement des démarches avec Éco Entreprise Québec qui prendra en charge les coûts liés à la collecte sélective à partir du 1^{er} janvier prochain, tant au niveau de la collecte et du transport, de la fourniture et l'entretien des bacs roulants ainsi que la fourniture et l'entretien des conteneurs à chargement avant.

D'autres informations seront transmises d'ici 2025, quand les démarches seront finalisées.

e) Suivi – Optimisation de l'utilisation des conteneurs à chargement avant sur le territoire

Les coûts de collecte associés à l'utilisation de conteneurs sont beaucoup plus importants que ceux pour les bacs roulants et il est souvent trop facile d'y déposer n'importe quoi pour éviter d'aller à un écocentre.

De nombreuses démarches ont déjà été faites pour que les conteneurs à chargement mal utilisés à certains endroits du Témiscouata soient remplacés par des bacs roulants. Il reste actuellement 410 conteneurs à déchets et 386 conteneurs à recyclage en fonction soit une réduction de 41 conteneurs par rapport à l'année précédente.

Bien que certains conteneurs aient pu être remplacés, il reste un certain nombre d'endroits où il sera nécessaire d'avoir des incitatifs financiers et réglementaires pour que cela change.

Les démarches sont d'ailleurs en cours pour mettre à jour la réglementation municipale en ce sens pour 2025.

f) Mise en place des services de la RIDT sur le secteur St-Guy de la ville de Lac-des-Aigles

La fusion entre Lac-des-Aigles et St-Guy est maintenant effective. Une rencontre a eu lieu le 20 août à St-Guy pour discuter des sujets en lien avec la gestion des matières résiduelles :

- ✓ Entrée en vigueur du nouveau PGMR 2024-2031
- ✓ Nouveau règlement à venir pour la taxation du service municipal et la gestion des matières résiduelles
- ✓ Début des collectes en bacs roulants à déchets
- ✓ Début des collectes en bacs roulants à recyclage
- ✓ Accès à l'écocentre du secteur Squatec pour tous les citoyens et plus spécifiquement pour la tubulure d'érablière et les plastiques agricoles
- ✓ Installation d'un dépôt municipal pour les branches et les résidus verts
- ✓ Installation d'un ou deux points d'apport volontaire pour les matières organiques
- ✓ Distribution des composteurs domestiques/accessoires et information aux utilisateurs
- ✓ Inventaire des installations septiques, intégration dans la cartographie BORIS par la MRC
- ✓ Début de la vidange des installations septiques
- ✓ Information et promotion des nouveaux services aux utilisateurs

La MRC de Témiscouata a intégré le nouveau territoire de St-Guy au niveau de la géomatique afin de pouvoir planifier les services à mettre en place (collecte des matières résiduelles et vidanges des installations septiques).

La MRC des Basques a confirmé à la RIDT qu'elle poursuivait la prise en charge de la gestion des matières recyclables, l'accès à l'écocentre de Trois-Pistoles et la gestion du PGMR jusqu'au 31 décembre 2024. La RIDT prendra donc en charge tous les services à partir du nouveau budget le 1^{er} janvier 2025 avec une mise en place graduelle pour certains.

g) Suivi – Entente pour le traitement des matières organiques avec la SÉMER

M. Maxime Groleau dépose le projet d'entente pour les 5 prochaines années pour le traitement des matières organiques collectées dans les conteneurs à chargement avant sur le territoire.

Il est proposé par M. Bruno Malenfant, appuyé par M Normand Lizotte, d'accepter la convention concernant le traitement de matières organiques à la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de la Rivière-du-Loup, telle que présentée pour une durée de 5 ans, venant à échéance le 30 novembre 2029.

M. Maxime Groleau est autorisé à signer les différents documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-1781

h) Suivi – Appels d'offres RIDT en cours

La RIDT est actuellement en appel d'offres pour :

- Collecte et le transport des matières résiduelles au Témiscouata 2025-2029 qui débutera le 1^{er} décembre prochain – Ouverture le mardi 17 septembre
- Transports divers et traitement de matériaux des écocentres du Témiscouata 2025 qui débutera le 1^{er} janvier prochain – Ouverture le lundi 16 septembre

En complément, les études sont en cours avec Mallette sur l'internalisation des services de collecte et de transport des matières résiduelles et sur le traitement des matériaux de construction.

5) **PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

a) **Suivi – Mise à jour du PGMR 2024-2031**

Recyc-Québec a accepté la mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles qui a été préparé par la RIDT pour la MRC de Témiscouata. Le conseil des Maires de la MRC doit adopter le règlement nécessaire à son entrée en vigueur en septembre. La RIDT sera donc admissible au programme de redistribution des redevances à l'enfouissement pour l'année 2024 et les suivantes.

Ce document et les 21 mesures qui y sont prévues serviront de plan d'action pour la RIDT d'ici 2031. Il est disponible sur le site web de la RIDT. Rappelons que les orientations stratégiques prévues pour l'atteinte des objectifs sont :

1. Informer et sensibiliser l'ensemble des utilisateurs afin d'assurer leur mobilisation pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles
2. Poursuivre la concertation, la mise en place de services et l'uniformisation des moyens, tout en favorisant le principe des 3RV-E et de l'économie circulaire
3. Effectuer le suivi et l'optimisation des services grâce à l'acquisition de données et de connaissances afin de prioriser les actions et maximiser les retombées économiques et sociales
4. Mettre en œuvre des moyens réglementaires et financiers auprès de l'ensemble des générateurs pour assurer un tri et une qualité adéquate des matières en vue d'assurer leur recyclage ou leur valorisation.

b) **Rencontre de travail sur la mise en place d'une collecte des plastiques agricoles au Témiscouata**

L'organisation locale de l'UPA et la MRC de Témiscouata ont souhaité faire le point sur le fonctionnement mis en place par la RIDT, depuis avril 2023, pour le recyclage des plastiques agricoles. Un des objectifs était de voir l'utilisation et les performances pour travailler sur une éventuelle collecte à la ferme de ces plastiques.

M. Maxime Groleau a préparé un bilan de suivi de la gestion des plastiques agricoles au Témiscouata. Celui-ci a été remis et expliqué aux membres de l'UPA et de la MRC présents lors de la rencontre. Il a aussi été remis aux administrateurs de la RIDT.

Il a été convenu que l'UPA transmettra les informations pertinentes à ses membres et verra à recueillir les commentaires ou améliorations à apporter au système existant. Celui-ci est déjà bien utilisé et permet de recueillir des quantités importantes de plastiques qui allaient avant à l'enfouissement.

c) **Rencontre de travail sur la gestion de la pierre de sucre (râche) par les érablières**

Plusieurs acériculteurs sur terres publiques ont interpellé la RIDT car le Ministère des Forêts leur aurait indiqué qu'ils ne pourraient plus laisser la pierre de sucre et la terre de diatomée en forêt et devrait la mettre aux déchets.

Il ne semble pas y avoir de motivation documentée derrière cette exigence du Ministère alors que ces matières sont naturelles et ne seraient pas dommageables pour l'environnement.

Une telle mesure serait aussi contradictoire avec l'objectif de la RIDT d'enfouir le moins possible.

Suite à différentes démarches, une rencontre de travail devrait avoir lieu entre le club d'encadrement technique en acériculture de l'EST, le MAPAQ et la PPAQ sur le sujet.

6) **ÉCOCENTRES**

a) **Rapport d'opérations Boutique SAE/Livr'Avenir**

Service Accès Emploi a transmis à la RIDT le rapport d'opérations pour la période 2023-2024 du projet de mise en valeur des biens usagés provenant des écocentres.

Il s'agit de la 7^{me} année du projet qui est toujours autant en demande et pertinent dans le milieu. 53 200 kg de biens usagés ont été détournés de l'enfouissement et 122 250 livres de textiles provenant des surplus des comptoirs de linge ont été acheminées en dehors de la région pour avoir une seconde vie.

b) **Mise en conformité réservoir huiles d'usées pour assurance**

Suite à une inspection du site de Dégelis par notre assureur, Promutuel, la RIDT avait reçu un avis pour procéder à la mise en conformité du système d'entreposage des huiles usées à l'écocentre. Cela représente environ 20 000 litres/an d'huiles usées qui sont entreposées puis pompées par Campor pour être recyclées.

Le réservoir a été acheté auprès d'Industrie Desjardins au coût de 6 074.02 \$, il est en place et les assurances ont accepté le nouveau fonctionnement.

c) **Réparations à prévoir sur la Chevrolet BOLT**

La Chevrolet BOLT 2017 (167 200 kms) va nécessiter certaines réparations (amortisseurs, crémaillère, alignement) pour un coût total estimé de 3 300 \$.

d) **Suivi – Achats de véhicules**

M. Maxime Groleau mentionne aux membres que le nouveau chargeur sur roues est en fonction au site de Dégelis depuis quelques semaines.

Le fourgon Promaster sera livré à la RIDT la semaine prochaine.

e) **Adhésion au programme de gestion des contenants pressurisés de combustibles à usage unique**

Un nouveau programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) a été mis en place par le gouvernement. Ces systèmes permettent d'imposer aux fabricants de certaines matières que leurs produits disposent d'une filière de recyclage reconnue et organisée. Grâce à cela, les frais encourus par la RIDT pour ces matières sont pris en charge par l'organisme de gestion reconnu (OGR) pour chaque programme.

Voici les programmes existants auxquels la RIDT a déjà adhéré :

- ✓ Pneus (Recyc-Québec)
- ✓ Collecte sélective (Éco Entreprise Québec)
- ✓ Huiles, liquides de refroidissement, antigels et filtres (SOGHU)
- ✓ Peinture (Écopeinture)
- ✓ Fluorescents – Lampes au mercure (RecycFluo)
- ✓ Appareils ménagers réfrigérants (Go Recycle)
- ✓ Piles et batteries (Laurentides Ressources)
- ✓ Tubulures d'érablières (AgriRECUP)
- ✓ Plastiques agricoles (AgriRECUP)
- ✓ Matériel électronique (ARPE Québec)

La seule REP pour laquelle la RIDT n'a pas de service est celle pour les produits pharmaceutiques avec ARPS car les pharmacies offrent déjà le service elle-même.

Il est proposé par Mme Claudia Beaulieu, appuyé par Mme Katie Bossé, que la RIDT accepte l'entente d'adhésion au programme pour les contenants pressurisés de combustible à usage unique avec l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada.

M. Maxime Groleau est autorisé à signer les documents nécessaires.

Les produits acceptés par le programme sont par exemple :

- Bouteilles/cartouches pressurisées de butane, isobutane non rechargeables
- Bouteilles de combustibles à usage domestique ou professionnel non rechargeables
- Bouteilles/cartouches pressurisées de camping non rechargeables
- Bouteilles/bonbonnes/recharges pressurisées de combustible en aérosol non rechargeables
- Bouteilles/cartouches pressurisées de propane non rechargeables

Les produits refusés par le programme sont :

- Bouteilles de combustibles à remplissage multiple (acceptées par Rapidgaz dans nos écocentres)
- Briquets
- Allumeurs
- Bouteilles/bonbonnes/recharges pressurisées ne contenant pas de combustible
- Bouteille d'hélium portable

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-1782

7) **VARIA**

a) **Pétition pour assurer la continuité des services de santé au Témiscouata**

Mme Katie Bossé présente la pétition qui circule actuellement dans différents commerces et municipalités du Témiscouata. Son objectif est de voir au maintien des services d'obstétriques dans la MRC de Témiscouata mais aussi plus globalement de l'ensemble des services de santé. Elle incite les personnes présentes à signer cette pétition et en faire la promotion dans leur milieu.

Aucun autre point au varia.

8) **PROCHAINE RENCONTRE**

- Mardi 24 septembre 2024
- Mercredi 20 novembre 2024
- Mercredi 16 octobre 2024
- Mercredi 18 décembre 2024

9) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Linda Lévesque de lever l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2024-1783